

# La Communale

Bulletin d'information du SNUDI-FO 53

Le syndicat FO des PE, AESH et PsyEN

**SYNDICAT MAJORITAIRE DES  
ÉCOLES PUBLIQUES EN MAYENNE**

**SNUDI  
FO 53**  
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

MAYENNE PPDC

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

@ contact@snudifo-53.fr

06 52 32 30 45



@snudifomayenne



@SNUDIFO53



snudifo-53.fr

Date de dépôt : 30/09/25

Bulletin trimestriel — septembre 2025 — N°33 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 25/09/2025 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0527 S 08474 - coût : 2 euros



**EDITO** A l'heure où nous écrivons ces lignes, Madame Borne, Ministre démissionnaire, continue de gérer les affaires courantes : maintien des milliers de suppressions de postes, inclusion scolaire systématique et mise en œuvre de l'acte 2 de l'école inclusive, déréglementation avec les évaluations nationales généralisées à tous les niveaux de l'élémentaire, évaluations d'écoles, formation/formatage...

Depuis 2017, le président Macron a démantelé tous les services publics, en particulier l'école et l'hôpital, détruit tout ce qui ressemble de près ou de loin à des droits sociaux, organisé le chaos et la marche à la guerre en ne servant que les intérêts de ses amis et du patronat, méprisé la jeunesse, les salariés et les exploités de ce pays...

En cette rentrée, la colère gronde partout, et pour cause : nos écoles manquent de tout ! Rien que pour notre département 400 enfants attendent une place dans un établissement ou une classe spécialisée quand de nombreux autres n'ont pas d'AESH, que dans le même temps, la Mayenne a vu 150 classes fermer depuis 2017 pour 100 suppressions de postes au total, que l'année dernière il y avait encore 500 journées d'absences non remplacées, et que l'école privée catholique est largement financée par l'argent public...

Alors que les dividendes des actionnaires tutoient les étoiles (encore 100 milliards l'année dernière) et que les cadeaux et autres exonérations fiscales représentent plus de 200 milliards par an (soit plus de 3000 euros par seconde !) et sans contrepartie aucune, nous devrions encore payer la facture des guerres dont nous ne voulons pas ?

Le choix fait par Macron de désigner Sébastien Lecornu, jusqu'alors ministre des Armées (tout un symbole) laisse peu de doutes. Celui-ci, ministre depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron a voté tous les projets de loi de finances réduisant nos droits et notre pouvoir d'achat et a soutenu la contre-réforme des retraites Macron-Borne.

**Nous ne pouvons donc compter que sur nous-mêmes.** A nous, maintenant et collectivement, d'imposer d'autres choix que celui de faire payer les seuls travailleurs, du public comme du privé, et les retraités.

## SOMMAIRE

**Pages 2 :** Listes complémentaires - Carte scolaire

**Pages 3 :** Enquête AESH **Page 4 :** Caroline Grandjean

**Page 5 :** Victoires syndicales - Adhésion

**Pages 6 - 7 :** Appel et motion du conseil syndical

**Page 8 - 9 :** Revue de presse - 130 ans - Santé - Evaluations nationales

**Page 10 :** Mouvement **Page 11 :** Trombinoscope **Page 12 :** RIS - Stage

**C'est pourquoi, le SNUDI-FO 53 a répondu présent, dès le 10 septembre, puis le 16 et le 18 septembre, pour construire un véritable rapport de force.**

Borne, Attal, Barnier, Bayrou, Lecornu, Macron ou un autre : nous n'en voulons plus des budgets d'austérité, nous n'en pouvons plus de l'augmentation des prix et du gel de nos salaires, nous n'en pouvons plus du démantèlement des services publics, de l'école, de la Sécurité Sociale, de l'hôpital, et nous ne voulons pas travailler jusqu'à la mort ... **Une seule solution, le blocage par la grève générale pour reconquérir tout ce qui nous a été pris !** En quelques jours, tous ensemble et en même temps, nous pouvons frapper un grand coup, et l'école est l'un des secteurs économiques les plus bloquants. Pour autant, l'intersyndicale nationale, dépendante d'un calendrier de journées d'action isolées et — dans ce contexte — inefficaces, vient de lancer un appel à la mobilisation au 2 octobre. Le SNUDI-FO 53 prendra ses responsabilités et mettra tout en œuvre pour que les personnels puissent décider.

Le SNUDI-FO 53 appelle tous les collègues des écoles du département, PE, AESH et PsyEN, dans la continuité du 10 septembre, à se réunir dans les écoles, à participer massivement aux réunions et stages organisés par le syndicat, et à être attentif à toutes les actions et mobilisations qui seront décidées pour stopper cette escalade austéritaire infernale.

**Pour ce 1<sup>er</sup> numéro de l'année scolaire 2025-2026, le bureau départemental vous souhaite une belle rentrée revendicative. Si ce n'est pas déjà fait, profitez de cette rentrée pour rejoindre le syndicat majoritaire des écoles publiques du département en vous (re)syndiquant au SNUDI-FO !**



## LISTES COMPLÉMENTAIRES 2025 : VICTOIRE DU SNUDI-FO !

Dans un courrier daté du 2 septembre, la Rectrice répond au [courrier des SNUDI-FO de l'académie de Nantes du 13 juin dernier](#). La Rectrice confirme au SNUDI-FO que l'intégralité des listes complémentaires a été contacté pour un recrutement sous statut.

Cette victoire est à mettre au compte de l'implication des listes complémentaires avec les SNUDI-FO de l'académie, qui chaque année ne ménagent pas leurs interventions à tous les niveaux pour le recrutement de fonctionnaires stagiaires et non des contractuels.

Nous continuons d'agir pour le ré-abondement de ces listes complémentaires et pour que des postes soient créés à hauteur des besoins dans les écoles, mais nous pouvons nous féliciter de

cette victoire pour l'Ecole Publique et pour le recrutement de PE fonctionnaires !

**Ré-abondement ? C'est quoi** Il faut faire la différence entre ouvrir les listes complémentaires, fixer leur nombre, les recruter, et les ré-abonder. C'est pour cela que le SNUDI-FO est clair dans ses revendications :

- 1• Le recrutement immédiat de l'intégralité de tous les lauréats inscrits sur listes complémentaires, et dont le nombre est décidé par le jury du concours.
- 2• Le ré-abondement des listes complémentaires pour répondre aux besoins urgents dans les écoles.

## CARTE SCOLAIRE : CSA DE RENTRÉE

**Dernière minute:** Sous la pression, après le CSA et face à la mobilisation, le DASEN renonce à la fermeture de classe à l'école maternelle d'Azé. **Le SNUDI-FO 53, était dès le midi, aux côtés des collègues et des parents pour l'organisation de la défense de l'école et présent dès cet après midi. Bravo aux parents d'élèves mobilisés !**

Merci à vous 🙏, le super syndicat 👍 ! C'est un grand soulagement !

7:26 PM



A Ambrières les Vallées, le DASEN annonce également l'annulation de la fermeture de classe.

Pour autant, le DASEN nous confirme que ces moyens, pour que la balance soit à l'équilibre, sont pris sur les postes TR.

En CSA, après plusieurs échanges, négociations et 1 heure de réunion, le DASEN a demandé une suspension de séance et est revenu sur deux situations portées par le SNUDI-FO 53 : Cossé le Vivien élémentaire et Gennes Longuefuye.

Au final, le SNUDI-FO 53 obtient en partie satisfaction **sur l'ensemble des situations portées par le syndicat :**

- |                                                        |                                              |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| + 0,5 renfort à Saint Germain de Coulamer              | + 0,5 renfort le matin à Cosmes              |
| + 0,5 renfort après-midi à Cossé le Vivien élémentaire | + 0,5 renfort le matin au Bourgneuf la Forêt |
| + 0,5 renfort à Gennes Longuefuyes                     |                                              |

**Votes carte scolaire :**

**CONTRE :** FO (3), FSU (2), CGT (2), UNSA (1)

**Abstention :** UNSA (1)

Fermer une classe à la rentrée est d'une violence insupportable pour les élèves et les personnels qui ont préparé et organisé l'école pendant des semaines.

**LES PODCASTS**

du **SNUDI FO**  
Mayenne



1er syndicat des écoles publiques en Mayenne



**SNUDI FO 53**  
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

CANAL  
TELEGRAM

**SUIVEZ NOTRE FIL D'INFO**





En cette rentrée, plusieurs écoles nous font remonter des manques, parfois très importants, d'heures d'accompagnement pour les élèves. Cela a des conséquences parfois très contraignantes sur l'organisation de l'école : mutualisation du temps de présence des AESH sur l'école, et moins d'accompagnement pour d'autres élèves, conditions de travail et d'accueil dégradées...etc

Merci de nous faire remonter vos dotations et besoins en accompagnement pour votre école et les moyens dont vous disposez pour cela. Il est important d'agir dès le début de l'année scolaire pour que les AESH soient recrutés et affectés à hauteur des besoins des élèves.

Pour cela, le SNUDI-FO 53 met à disposition une [enquête FLASH](#) qui permettra au syndicat de faire remonter l'ensemble des besoins et d'agir en conséquence directement auprès de la DASEN. ***Merci pour votre implication.***

Dans notre département, près de 2000 élèves sont notifiés pour un accompagnement AESH (public et privé confondu). **Le SNUDI-FO 53 rappelle qu'en juillet 2022, 155 élèves étaient sans accompagnant en Mayenne et depuis la situation ne s'est pas améliorée.** En moyenne, dans notre département, il y a 1 AESH pour près de 4 élèves notifiés. Notons que les absences non-remplacées des AESH correspondent à 40 ETP sur 1 an (Il faudrait donc recruter au moins 70 AESH rien que pour assurer leur remplacement !)

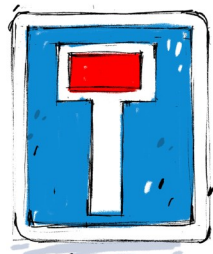
**Des tours de passe-passe :** L'Education Nationale et ses représentants en Mayenne affirment que quasi aucun élève n'a pas son AESH !

**La vérité sur les prix? :** avec les PIAL\* et la mutualisation à outrance, des AESH se retrouvent à accompagner 1, 2, 3, 4 voire plus de 10 élèves en situation de handicap ! Parfois sur des établissements différents, et des types d'établissements différents (collège, école, lycée).

*\*Pôle inclusif d'accompagnement localisé*

**Le SNUDI-FO 53 rappelle que même si les moyens étaient respectés et que les enveloppes allouées pour le recrutement d'AESH dans notre département étaient à la hauteur, il n'y aurait pas assez de postulants ! Effectivement, au regard des conditions de précarité dans lesquelles sont placés ces personnels, c'est compréhensible. La mutualisation des moyens, c'est en fait, moins de temps d'accompagnement pour les élèves. Les PIAL permettent désormais de réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap ; et pour cause : il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées attribuées au PIAL ! Résultats : des centaines d'enfants se voient aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin.**

# UN PAS



Galm

**PAS (PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ) : DITES-MOI DE QUOI VOUS AVEZ BESOIN, JE VOUS EXPLIQUERAI COMMENT VOUS EN PASSER...!**

En Mayenne, cette année, 2 pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont implantés (Jules Ferry Mayenne et Alain Gerbault Laval). Les PAS ne sont pas une réponse adaptée ; bien au contraire ! Ils viendront

dégrader un peu plus les conditions de travail des AESH, et culpabiliser un peu plus les enseignants, puisque les seules réponses, de l'aveu même du DASEN, seront :

- Accompagner les collègues = culpabilisation, responsabilité de l'échec de l'inclusion
- Accompagner les familles = inégalités d'accès à l'école, aux soins, aux compensations
- Accompagner les élèves = 1 seul éducateur spécialisé pourrait intervenir en classe pour un élève
- Fournir du matériel = casques antibruit, tentes, balles antistress...

Non seulement les PAS ont pour objectif de remettre en cause les droits des élèves à besoins particuliers, mais dans les départements qui ont essuyé les plâtres, leur mise en place est pour le moins chaotique et source de dysfonctionnements majeurs dans la plupart des expérimentations.

L'objectif des PAS est double. S'ils sont pour l'instant adossés aux PIAL, les PAS visent à les remplacer. Les PAS sont constitués d'un enseignant (avec ou sans spécialisation) de l'Éducation nationale et d'un éducateur spécialisé (financement ARS). On vide ainsi les classes spécialisées de leurs enseignants et les ESMS de leurs éducateurs spécialisés pour « coacher » les enseignants de milieu ordinaire confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées, selon la méthode bien connue du « *dites-moi de quoi vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer...* »

Le directeur académique indique qu'il n'y a pas de substitution aux PIAL ou aux autres outils et leviers existants pour faire valoir les droits des personnels (mais aussi des élèves et de leur famille), en réalité, nous savons tous ce qui signifie "expérimentation" avec les gouvernements successifs sous la présidence de Macron. A suivre...

Le jeudi 04 septembre 2025

**Lundi 1er septembre, jour de rentrée scolaire, notre collègue Caroline Grandjean s'est donnée la mort, après des années d'insultes, de diffamation subie sur son école, et de menaces de mort...**

### **L'intolérance et l'indifférence tuent**

L'annonce de ton suicide, Caroline, ce lundi 1er septembre est une nouvelle déchirante. Le bureau du SNUDI-FO 53 pense à ta souffrance, apporte tout son soutien à ta compagne, à tes proches et à toutes celles et ceux qui ont été à tes côtés et qui culpabilisent aujourd'hui de ne pas avoir pu te sauver.

Comment ne pas penser à Christine Renon, à Jean Willot et à tant d'autres collègues qui subissent dans l'exercice de leur métier, jusqu'à ne plus pouvoir tenir et sans que notre employeur n'agisse. Ta descente aux enfers en dit long sur l'état de notre pays, sur la montée de l'intolérance, sur la montée de l'indifférence, sur l'incapacité à faire respecter la loi, à protéger les victimes, à protéger les personnels de l'Éducation Nationale.

### **Tu es personnel de l'Éducation Nationale ?**

**Protège-toi toi-même, sois exemplaire et tais-toi.**

Les violences homophobes que tu as subies à l'école dans ton

village du Cantal sont restées impunies, l'auteur des nombreux tags n'a pas été identifié à temps pour te sauver la vie.

L'alerte publique et le droit d'expression de ton calvaire à travers [la BD Cas d'école l'histoire de Caroline](#) ont conduit à un dépôt de plainte contre l'auteur, par notre employeur l'Education Nationale.

Ton suicide, Caroline, nous met face à nos responsabilités. Tu as lancé l'alerte, tu as fait tout ce que tu pouvais pour continuer à diriger une école, à enseigner, à aimer et à vivre près de chez toi, dans le respect de ce que tu es, dans le respect des autres.

Cette fin tragique nous oblige. Elle nous oblige à ne plus être aveugle et sourd aux alertes. Il faut sortir de la loi du silence. En tout état de cause, notre employeur n'a manifestement pas été en capacité, une fois de plus, de protéger ses personnels. Les responsabilités doivent être établies, la F3SCT doit être saisie et exercer son droit ainsi qu'une enquête, les réponses de l'employeur doivent être apportées.

### **L'Éducation Nationale tue ; silence !**

L'État, l'employeur, doit soutenir de façon inconditionnelle toutes les victimes de cabales de quelque nature que ce soit.

Alors que ce gouvernement continue de **maltraiter l'École avec son budget austère** et rejeté, en fermant des postes notamment des



Le 1er septembre 2025, jour de rentrée scolaire, Caroline Grandjean, enseignante dans le Cantal a mis fin à ses jours, après de longs mois de harcèlement lesbophobe sur son lieu de travail. L'origine de ce harcèlement n'a jamais été éclaircie.

Nos organisations syndicales mayennaises, FNEC-FP FO 53, FSU-SNUIPP 53, UNSA éducation 53, CGT Educ'action 53 et SUD éducation 53, expriment leur peine, mais aussi leur colère et leur indignation. Elles apportent tout leur soutien à sa famille et à ses proches qui vivent une épreuve terrible, ainsi qu'à tous les personnels et élèves touchés par ce drame.

Il est essentiel que toute la lumière soit faite sur ce qui a abouti à un tel geste, et que les responsabilités puissent être établies. Nous exigeons la tenue d'une enquête administrative afin d'éclaircir les différentes responsabilités au sein de l'Education nationale qui, en tant qu'employeur, n'a manifestement pas été en capacité de protéger notre collègue. Après un silence assourdissant, la seule réponse de l'administration a été de lui proposer une nouvelle affectation. Nous estimons que ce n'est pas aux personnels discriminés de baisser la tête mais à notre employeur de prendre les mesures pour assurer la santé et la sécurité des agents et pour lutter contre les LGBTQIphobies et toute forme de rejet de l'autre.

**Les discriminations, le harcèlement, la haine de l'autre n'ont pas leur place à l'école comme dans l'ensemble de la société. Nos organisations restent déterminées à lutter contre le racisme, la xénophobie, le rejet de l'autre et contre toute forme de discrimination.**



**Recours PPCR (appréciation DASEN) :** FO a obtenu satisfaction pour la revalorisation des avis DASEN pour les promotions Hors-classe, pour plusieurs dossiers sur lesquels elle était mandatée.

**Versement des ISSR :** Le SNUDI-FO 53 a accompagné plusieurs TR lésés dans la prise en compte de la distance parcourue pour des remplacements. Pour certains collègues, les sommes récupérées sont conséquentes.

**Disponibilité et temps partiel sur autorisation :** Tous les collègues accompagnés et défendus par FO obtiennent leur disponibilités.

**Affectation des AESH :** FO, via ces interventions auprès de l'administration, a permis à plusieurs AESH de changer d'affectation que ce soit pour un établissement

ou un PIAL, en juin et juillet, mais y compris en cette rentrée.

**« Je tenais à vous remercier sincèrement pour votre soutien concernant le quart d'heure supplémentaire que j'effectuais chaque jour sans qu'il soit rémunéré. Grâce à votre intervention, j'ai été contactée par la DSDEN, qui m'a confirmé un avenant à mon contrat: mon temps de travail passe désormais de 12 à 13h00. Je suis vraiment reconnaissante de votre accompagnement et de votre disponibilité qui m'ont permis d'obtenir cette régularisation. Avec toute ma gratitude. »**

Liste non exhaustive, un bon nombre de situations individuelles sont suivies et résolues au quotidien par le syndicat. Toutes ces victoires sont importantes pour le respect des droits et garanties statutaires des personnels. Le SNUDI-FO 53 invite tous les collègues qui souhaitent faire valoir leurs droits (mutations, temps partiels, formation...) confrontés à des injonctions, des demandes non réglementaires à saisir le SNUDI-FO 53. **Vos droits sont notre seule loi ! Syndiquez-vous !**

Vos représentants SNUDI-FO 53 sont disponibles tous les jours, y compris soirs, le mercredi et weekends. **Un numéro : 0652323045, une adresse courriel : contact@snudifo-53.fr**

Stève Gaudin, Hélène Colnot, Frédéric Gayssot, Cécile Pichon, Fabien Orain, Evelyne Le Fellic, Sébastien Touzé, Emilie Angot, Jennifer Guihal, Samuel Hellard



**SE SYNDIQUER C'EST OSER ENSEMBLE POUR NE PAS SE RÉSIGNER SEUL**

**SNUDI FO 53**  
1er syndicat des écoles publiques en Mayenne

Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, LinkedIn, and other social media icons.

Pour être informé, conseillé, représenté, respecté...

Syndiquez vous au **SNUDI-FO 53, le premier syndicat des écoles publiques en Mayenne**

**Pour adhérer, rien de plus simple :**

Je complète le formulaire, je choisis mon mode de paiement et c'est tout !

**Type de paiement :** CB, chèque(s), virement ou SEPA / Plusieurs versements possibles, jusqu'à la mensualisation, pour chaque type de paiement (ne pas dater les chèques)

**66 % de la cotisation est déductible de votre impôt. (ou reversés par chèque ou virement en crédit d'impôt)**

**Exemple :** PE à l'échelon 6 – adhésion 170 euros – coût réel : 57,8 euros (soit 4,82 euros par mois !)

**AESH :** 40 euros (soit 13,60 euros par an après déduction fiscale ou crédit d'impôt ou 1,13 euros par mois)

**Avec votre carte, et sans augmentation des cotisations, vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions. Une économie non négligeable.**

**Groupe Facebook FO privé**  
**Réservé aux PE du 53 avec 375 PE**  
Echanger, s'informer, poser des questions, trouver des réponses...

**Professeurs des écoles publiques de Mayenne**

Groupe (Privé) 375 membres

Rejoindre le groupe



# ALLONS-NOUS LAISSER L'ÉCOLE PUBLIQUE ÊTRE DÉMANTELÉE ?

## APPEL DU CONSEIL SYNDICAL DU SNUDI-FO 53 (28 PE ET AESH)

Le conseil syndical du SNUDI-FO 53, réuni le 24 septembre à Laval, a pris connaissance du protocole d'accord signé entre le ministère de l'éducation nationale et l'association des maires de France (AMF).

Ce protocole associe les maires aux fermetures de classes et va plus loin dans la territorialisation de l'Ecole publique.

Lors des dernières opérations de carte scolaire, le SNUDI-FO 53 rendait compte des intentions du DASEN en matière d'objectifs de regroupements/fusions d'écoles ; les écoles rurales étant les premières impactées.

**Le conseil syndical du SNUDI-FO 53 alerte : une salve de fusions d'écoles se prépare, et dans le dos des enseignants !**

Depuis des années, dans bien des situations, des élus, en particulier des maires, s'engagent pour défendre l'école publique de leur commune, aux côtés des parents d'élèves, des personnels et de leur syndicat.

C'est d'ailleurs cette unité des usagers, des élus et des personnels avec le SNUDI-FO 53, qui a permis de mettre en échec bien des fermetures pourtant programmées en CSA.

On comprend mieux pourquoi le ministère de l'éducation Nationale cherche à museler les maires et à les intégrer dans ses projets funestes pour l'école publique.

Cette convention s'intitule : *"Le gouvernement et les maires de France mobilisés et unis pour relever les défis de l'Ecole"*

Dans le cadre de ce protocole, il faudrait que les maires, saignés à blanc par les baisses de dotations budgétaires de l'Etat, s'unissent à un gouvernement, qui a imposé 5000 fermetures de classe dans les écoles publiques en 2025. Il s'agit au final, via les fusions et regroupements, de programmer des fermetures d'écoles. **Qui pourrait accepter cela ?**

Jusqu'à présent, les maires étaient souvent invités à des réunions avec les DASEN, les IEN, les préfets sans réelle possibilité de concertation. Mais ce protocole est d'une autre portée. Notre DASEN a déjà pris les devants, en anticipant largement la prochaine carte scolaire via l'organisation de plusieurs réunions avec tous les maires du département. Il s'appuie sur les intercommunalités et les communes nouvelles, qui pourraient dessaisir les maires de leurs compétences en matière scolaire.

A l'instar de la convention ruralité promue par Monsieur Walecx ex-

*Saint-Aignan de Couptrain, Saint Calais, Montjean, Beaulieu Sur Oudon, Cossé le Vivien, Montsûrs, Deux Evailles, Montourtier, Azé, Saint Denis d'Anjou, Hambers, Izé, Saint Mars sur Colmont, Montreuil Poulay, Assé le Bérenger, Saint Georges sur Erve, Ravigny, Champfrémont...*

**A court terme, toutes les écoles rurales sont concernées !**

DASEN de la Mayenne, l'objectif est clair : Il s'agit bien « d'anticiper les fermetures de classes en associant étroitement les maires aux travaux préparatoires de la carte scolaire » !

Réorganisation, regroupements, fusions... Tout un programme !

Depuis plusieurs mois, les IEN du département, missionnés par le DASEN, rencontrent les élus pour faire la promotion des fusions et regroupements d'écoles, toujours sous couvert de baisse démographique, et de plus-value pédagogique, et dans le dos des enseignants !

**Ainsi, les petites écoles rurales seraient devenues, pour le DASEN, des dangers pour les enfants, un vrai problème pour les conditions d'exercice des enseignants !**

**Déréglementation, en veux-tu ? en voilà !**

En réunion de rentrée, le DASEN avance un peu plus vers la fusion des corps, et va jusqu'à imaginer de scolariser des élèves de CM en collège, pour équilibrer les effectifs !

Le protocole indique que « les projets de création de regroupements d'écoles proposés par les DASEN font l'objet d'une analyse d'impact préalable » et rappelle en permanence le cadre contraint de l'enveloppe budgétaire !

Associer les maires aux fermetures de postes et à la dégradation des conditions de travail, cela passe également par le soutien au dogme gouvernemental d'inclusion systématique et forcée et à la remise en cause de l'enseignement spécialisé puisque « *Les maires sont associés au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS)* ». C'est ce qui s'est passé à Evron ou à Laval avec l'expérimentation de deux PAS cette année dans le département.

Le conseil syndical du SNUDI-FO 53 rappelle que les PAS sont utilisés pour remettre en cause l'existence des établissements sociaux et médico-sociaux en substituant à la prise en charge effective des élèves à besoin particulier par des enseignants spécialisés du « coaching ». Ils permettent également de contourner les notifications de la MDA et mutualiser d'avantage les AESH.

Enfin ce protocole cherche à accélérer la territorialisation de l'Ecole publique en invitant les collectivités à « *s'appuyer sur le projet éducatif territorial (PEDT) pour coordonner les dispositifs et les actions des acteurs éducatifs locaux.* » (Contrats locaux en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, ou de santé, absentéisme..., associer les maires à l'ordre du jour des conseils d'école, formations communes entre les enseignants et le personnel territorial, TER, CLA...)

**Le conseil syndical du SNUDI-FO 53 défend le cadre national de l'école Publique.**

La résistance s'impose : mettre en échec la casse de l'école Publique ! Plus nombreux nous sommes plus forts !

Le conseil syndical du SNUDI-FO 53, mandate le bureau départemental pour communiquer avec les maires du département à ce sujet.

**Réuni le 24 septembre 2025, le conseil syndical du SNUDI-FO 53, appelle tous les PE et AESH du département à se tenir prêts, à se réunir pour discuter des modalités d'action pour défendre l'école Publique, à participer aux RIS organisées par le syndicat, et à se syndiquer au SNUDI-FO 53.**

*Adopté à l'unanimité*

# **RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS :**

## **ASSEZ DE L'INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DU BLOCAGE DU POINT D'INDICE !**

## **ASSEZ DE LA PAUPÉRISATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !**

Depuis 1983, la valeur du point d'indice, base de calcul des rémunérations des fonctionnaires, est désindexée de l'inflation.

C'est ce qui a permis aux gouvernements successifs de geler régulièrement la valeur du point d'indice qui nous amène à cette situation intenable : le salaire d'un enseignant en fin de carrière est passé d'environ 4 X le SMIC en 1980 à 2 SMIC en 2024. Quant au salaire d'entrée, il est passé de 2 SMIC à 1.1 X le SMIC. Aujourd'hui, pour retrouver la même valeur qu'au 1er janvier 2000, il faudrait **une augmentation de 31,50 % de la valeur du point d'indice.**

**Le SNUDI-FO 53 partage l'analyse de FO Fonction publique et revendique ce rattrapage de 31,5% de la valeur du point puisque c'est de l'argent qui a été volé aux fonctionnaires.**

Dans le même temps, les gouvernements ont conduit une politique de **différenciation de plus en plus grande de nos rémunérations :**

- Avec **des changements de grade qui ne sont pas automatiques**, c'est en effet l'avis du DASEN (pour la Hors classe) et des IEN (pour la Classe exceptionnelle) qui sont déterminants ;

- Avec un **régime indemnitaire différent selon notre lieu d'exercice : RIEN hors Éducation prioritaire**, une indemnité REP+ avec une part modulable annuelle attribuée par école, avec 3 montants différents, selon le bon vouloir du DASEN.

**La différence de rémunération mensuelle** peut donc atteindre jusqu'à **426 € brut** pour un PE adjoint, **168 € brut** pour un AESH (à 62 %), **275 € brut** pour un CPC... et sans prendre en compte la part modulable annuelle de l'indemnité REP + (**234 €, 321 € ou 702 € brut** pour les PE, **277 € brut** pour les AESH).

**Pourquoi cette différenciation grandissante dans le déroulement de carrière et les rémunérations** est-elle allée de pair avec la désindexation des salaires sur l'inflation ?

Par-delà les discours ministériels prétendant répondre par des indemnités à la pénibilité du travail, au manque d'attractivité des écoles classées en Éducation prioritaire, et récompenser l'investissement pédagogique, **les gouvernements cherchent depuis la loi d'orientation de 1989 et le protocole PPCR de 2016 :**

- à en finir avec la grille salariale unique et la garantie pour tous d'atteindre l'échelon terminal du dernier grade en fin de carrière,

- à **casser l'indexation du point d'indice sur les prix** par le blocage des salaires de tous ; ce qui finance à bon compte les indemnités particulières et les changements de grades contingents (Hors classe et Classe exceptionnelle).

Rappelons par ailleurs que **l'arbitraire est également total pour le classement ou non des écoles en Éducation prioritaire** comme c'est le cas pour Charles Perrault, Tillion et Hilard à Laval, et que nos responsables préfèrent expérimenter via les CLA\* ou les TER\* en milieu rural.

*\*Contrats locaux d'accompagnement / Territoire éducatif rural*

Soulignons qu'aujourd'hui, toutes les écoles, y compris en milieu rural, subissent :

- Les conséquences de la misère sociale et des violences qu'elle engendre
- Le manque de remplaçants, la grande difficulté scolaire
- La quasi disparition des RASED et de la médecine scolaire
- Des classes souvent très chargées
- Des inclusions par défaut génératrices de souffrance pour tous, enseignants, AESH et élèves...

Nul ne peut contester l'engagement professionnel de tous, de plus en plus soumis à un management imposé par le ministère qui provoque comme jamais tensions et souffrances au travail, aggravées encore par le recul de l'âge de départ en retraite.

**C'est pourquoi les inégalités salariales et le blocage du point d'indice doivent maintenant cesser !**

En conséquence, le conseil syndical du SNUDI-FO 53, réuni le 11 juin 2025, revendique :

**Le rattrapage des 31,5% de pertes subies par l'inflation avec l'augmentation à hauteur de ces pertes de la valeur du point d'indice**

**La revalorisation des grilles indiciaires des PE à tous les échelons**

**L'application du régime indemnitaire REP+ pour tous, en intégrant la part modulable la plus élevée**

**Un déroulement de carrière sur tous les grades pour tous : classe normale, hors-classe et classe exceptionnelle**

**Un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH avec un temps complet de 24 heures sur temps scolaire**

Enfin, le conseil syndical du SNUDI-FO 53 revendique l'abrogation du jour de carence et le retour à une indemnisation à 100% des congés maladie.

*Motion adoptée à l'unanimité à Laval, le 11 juin 2025*



## Il n'y aura finalement pas deux fermetures de classe supplémentaires en Mayenne cette rentrée 2025



Manque d'enseignants, fermeture de classes, puis revirement de l'académie... Le syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne, Snudi-FO 53, déplore une nouvelle rentrée des classes sous tension, ce mardi 2 septembre 2025.

2 septembre 2025

Ouest-France  
Mathieu CHARRIER.  
Publié le 02/09/2025 à 19h45



Les représentants des syndicats d'enseignants Snudi-FO et SNFOLC ont invité la presse pour faire le point sur cette rentrée scolaire de septembre 2025. | OUEST-FRANCE

« Cette rentrée est marquée par une situation sociale inédite dans le pays, assure Stève Gaudin. On a pris le pouls dans les écoles depuis vendredi. Le budget d'austérité du gouvernement Bayrou cristallise les colères. »

« C'est inédit », déplore le Snudi-FO 53, le syndicat majoritaire des enseignants et des personnels de l'Éducation nationale en Mayenne. Au lendemain de la rentrée des classes, le syndicat a découvert ce mardi 2 septembre 2025 que deux classes supplémentaires allaient être fermées dans le département.

Une première à l'école publique d'Ambrières-les-Vallées et une seconde à Château-Gontier-sur-Mayenne, à l'école maternelle Chant d'Oiseau. L'annonce a été faite aux syndicats, dans la matinée, par la direction académique des services de l'Éducation nationale. La carte scolaire 2025 présentée en février dernier prévoyait déjà la fermeture de 7 classes.

### Un revirement sur les fermetures de classes

« Une décision brutale, selon Stève Gaudin, secrétaire départemental du Snudi-FO, en conférence de presse. Ces fermetures n'étaient pas actées il y a quelques mois. La rentrée des classes a été préparée par les enseignants qui vont devoir prévenir les parents et les élèves qu'ils ne seront plus là demain. À Ambrières, les effectifs ont chuté. Mais à Azé (commune déléguée de Château-Gontier-sur-Mayenne), l'effectif est le même qu'en juin. »

En fin d'après-midi, la direction académique est finalement revenue sur sa décision d'ajouter ces deux classes sur sa liste. « Il n'y aura pas de fermeture en cette rentrée qui se passera de façon sereine », promet le directeur académique mayennais, Fabien Audy. Contacté par *Ouest-France*, il explique que cette volte-face est le fruit « d'échanges dans la journée ». « Tant mieux, se réjouit Stève Gaudin, de Snudi-FO. C'est une victoire, on s'en félicite. »

Le syndicat majoritaire appelle à l'annulation « de toutes les fermetures de classes » et réclame « des créations de postes partout où des besoins sont identifiés ». Ce mardimatin, « nous avons obtenu cinq moyens supplémentaires », apprécie le représentant syndical. Il s'agit de « demi-postes qui prennent des moyens sur la brigade de remplacement », bientôt positionnés dans les écoles publiques de Cosmes, Saint-Germain-de-Coulamer, du Bourgneuf-la-Forêt, de Gennes-Longuefuye et de Cossé-le-Vivien. « En Mayenne, il manque au moins 50 postes pour que l'école fonctionne correctement », pointe le Snudi-FO.

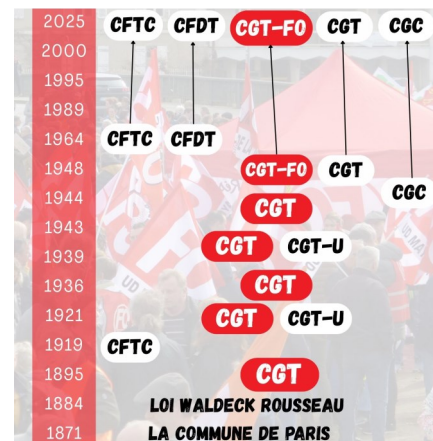
### Nous sommes la Confédération Générale du Travail depuis 130 ans !

Le conseil syndical du SNUDI-FO 53, réuni le 24 septembre à Laval, rappelle que la CGT-FO a 130 ans.

Le 23 septembre 1895, à Limoges, s'est tenu le congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail (CGT). C'est la naissance du syndicalisme confédéré en France.

C'est notre histoire. En 1948, les fondateurs de la CGT-FO proclamaient : « Nous continuons la CGT » Ce principe a été solennellement affirmé par les délégués du 33ème congrès national de la CGT, devenu le 1er congrès de la CGT-FO. Lors de ce congrès, Robert Bothereau, premier Secrétaire général de la CGT-FO, rappelait avec force que, ce qui avait conduit à la rupture, était une exigence non négociable : l'indépendance syndicale.

130 ans plus tard, le SNUDI-FO 53 reste fidèle aux principes fondateurs de la Confédération Générale du Travail : liberté, et indépendance, en toutes circonstances.



Vive la liberté ! Vive l'indépendance ! Vive la CGT-Force Ouvrière !

“Se syndiquer, c'est oser ensemble, pour ne pas se résigner seul”

Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951, un des fondateurs de la CGT-FO

## ÉCOLE, HÔPITAL, SANTÉ, ÉDUCATION : MÊME COMBAT



Énorme mobilisation à Nantes le mardi 16 septembre, manifestation de 2000 personnes, jusqu'à l'ARS pour revendiquer des bras et des lits pour l'hôpital, l'arrêt des plans d'austérité.

La Mayenne a largement répondu présent, puisque 3 cars ont été remplis. Le SNUDI-FO 53 était aussi aux côtés des personnels soignants.



*On est là, on est là, même si Macron ne veut pas nous on est là, pour notre hôpital public, l'hosto de la République, même si Macron ne veut pas, nous on est là !*

**Non aux plans sociaux et aux budgets d'austérité !  
On veut des bras des lits, pour l'hôpital !  
On veut du fric, pour nos services publics !**



## **Abandon de toutes les évaluations nationales ! Respect de notre liberté pédagogique ! STOP aux pressions !**

Désormais les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 se voient imposer les évaluations nationales. La généralisation de ces évaluations nationales s'inscrit bien dans un dispositif plus général de pressions permanentes sur les personnels et d'instauration au sein de l'Ecole publique d'un management digne des entreprises privées. Ces évaluations sont un outil de pilotage de l'école, avec un système très vertical.

Le ministère utilise les résultats de ces évaluations standardisées pour comparer les écoles entre elles, les circonscriptions, les départements, mais aussi les personnels.

Nos organisations syndicales, SNUDI-FO 53 et FSU-SNUipp 53 n'acceptent pas que les personnels soient contraints d'effectuer ces évaluations ! Les pressions exercées pour les imposer sont inacceptables et impactent la santé et les conditions de travail de nos collègues. C'est en ce sens que nos organisations syndicales exigent que la F3SCT soit saisie.

La priorité devrait être de rétablir des conditions de travail acceptables en particulier par l'annulation des fermetures de postes et par un véritable choc des moyens pour l'Ecole Publique.

Si l'évaluation des élèves fait partie intégrante du statut des professeurs des écoles, l'article 2 du décret du 1er août 1990 précisant « *ils procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel.* », sans préciser la forme que doit prendre cette évaluation. **Nos organisations syndicales sont attachées à la liberté pédagogique des PE.** Le respect de notre statut suppose aussi que chaque enseignant est libre d'évaluer ses élèves de la manière qui lui paraît la plus appropriée.

**Nos organisations syndicales SNUDI-FO 53 et FSU-SNUipp 53 réaffirment qu'aucun texte réglementaire ne préside à la mise en œuvre de ces dispositifs d'évaluation.**

Nos organisations syndicales revendiquent l'abandon des **évaluations nationales**. Elles demandent au directeur académique de ne pas contraindre, et de ne prendre aucune forme de sanction envers les collègues qui choisissent de ne pas mettre en œuvre ces évaluations nationales. Nos organisations syndicales apporteront tout leur soutien aux personnels s'engageant dans ce sens.

*A Laval le 15 septembre 2025*

**A l'initiative des enseignants de l'école de Changé**  
**Lettre ouverte au Directeur académique, aux Inspecteurs et Inspectrices**  
**des circonscriptions de la Mayenne, et aux organisations syndicales du département**

Nous, professeurs des écoles signataires de cette lettre ouverte, sommes en colère et voulons dénoncer les conditions du fonctionnement du mouvement départemental.

Pour beaucoup d'entre nous, les résultats de cette année ont de nouveau constitué une amère déception, soit parce que nous n'avons rien obtenu, soit parce que le poste qui nous a été attribué était un choix par défaut ou un vœu obligatoire.

Ceux d'entre nous qui n'ont pas participé tiennent à apporter leur plus total soutien à leurs collègues, par solidarité et parce que nous pouvons à notre tour nous retrouver dans cette situation.

**Nous constatons en effet que :**

- même avec beaucoup de points d'ancienneté et de stabilité, il est désormais devenu extrêmement difficile d'obtenir un poste qui corresponde au souhait qu'on est en droit de faire en milieu, voire en fin de carrière, tant en termes de localisation que de niveau ou de spécialité.
- le mouvement est devenu totalement opaque depuis que les organisations syndicales n'ont plus de possibilité de vérifier en CAPD le traitement des demandes sur la base d'un barème clair afin qu'il n'y ait aucune injustice ni erreur.
- cette opacité est accentuée par la multiplication des postes à profil, dont l'attribution semble souvent s'apparenter à des passe-droits, tellement elle suscite l'incompréhension. Personne ne sait qui doit avoir un entretien, quels critères sont utilisés, quand au final, pour un parcours semblable, c'est l'enseignant avec le moins d'ancienneté qui obtient le poste.
- cette opacité est accentuée par le fait que le barème n'est clairement plus le seul élément pris en compte. Au bout du compte, la multiplication des priorités attribuées sans que les règles soient connues, aboutit à des collègues qui se jalourent, qui se soupçonnent d'avoir bénéficié de privilèges indus, alors que ce sont nos conditions de travail de plus en plus dégradées qui provoquent le mal-être réel de beaucoup et les incitent à demander ces priorités pour avoir une chance de changer de poste..
- le fait que les postes susceptibles d'être vacants ne soient plus publiés constitue une entrave supplémentaire au bon fonctionnement. Si tous les postes sont susceptibles d'être vacants, cela revient à mettre au hasard un trop grand nombre d'écoles, sans savoir si des postes sont réellement au mouvement et sans pouvoir faire des choix efficaces.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons :**

- Le retour des prérogatives des CAPD pour le contrôle du mouvement ;
- L'attribution des postes uniquement en fonction du barème, avec l'ancienneté de service comme élément principal de celui-ci ;
- Moins d'écart entre les points donnés par cette ancienneté et ceux donnés par les autres éléments ;
- L'abandon du profilage des postes ;
- L'abandon de tous les vœux groupes obligatoires et des nominations à titre définitif sur des vœux non choisis .
- La publication dès la 1ère phase du mouvement des postes réellement susceptibles d'être vacants ;

**Pour signer la lettre, envoyer un email à [mouvement.mayenne@gmail.com](mailto:mouvement.mayenne@gmail.com) en indiquant nom, prénom et « Je signe la lettre »**

1 Sophie Bourcier (Changé) , 2 Salomé Buchard (Changé), 3 Delphine Bertron (Changé), 4 Samuel Devrand (Changé), 5 Laurence Frignac (Changé), 6 Evelynne Le Fellic (Changé), 7 Kevin Tricot (Changé), 8 Alice Nolière (Changé), 9 Mélissa Verrière (Changé), 10 Sandrine Robineau (Changé), 11 Valérie Rouxel (Changé), 12 Laëtitia Tanné (Changé), 13 Saadia Rouina (Changé), 14 Christopher Marcille (T.R), 15 Lucie Bordey (Laval, Badinter), 16 Claire Bigot (Le Genest), 17 Mannon Bouvry (St Mars la Futaie), 18 Stéphanie Chabiron-Lagadeç (Le Genest), 19 Magali Chénel, 20 Hélène Colnot (T.R.S), 21 Anaïs Dreux (Laval, Badinter), 22 Marlène Dreux (Chailland), 23 Solène Dubourg (Laval Badinter), 24 Camille Filoche (Laval, Louis Pergaud), 25 Chloé Fonteneau (St Mars la Futaie), 26 Stéphanie Fortin (Le Genest), 27 Stève Gaudin (T.R, Cossé), 28 Frédéric Gaysot (St Denis d'A.), 29 Claire Goulet (Alexain), 30 Véronique Gracin-Péniguel (Le Genest), 31 Jennifer Guihal (T.R), 32 Camille Asli (Laval, E. Hairy), 33 Nelly Guittard (La Bazoge-Montpinçon), 34 Mathieu Guimard (La Ch. Anthénaise), 35 Elodie Hamon (T.R), 36 Mathilde Hyron (Ernée, Coll R.Cassin), 37 Aurélien Huet (ens FLS,T.R G. Tillion), 38 Florence Jouaux (Le Genest), 39 Etienne Jourde (TRS, Louverné), 40 Morgane Kerbrat (St Denis d'A.), 41 Philippe Kerfers-Duclos (Laval, Badinter), 42 Clémentine Kuznicki (St Germain le G.), 43 Mélissa Lepage (Le Genest), 44 Vincent Le Bourhis (Laval, J. Verne), 45 Gaëtan Le Godais (Forcé), 46 Nicolas Martin (T.R, Badinter), 47 Hélène Monnier (T.R), 48 Christine Nadau (Bonchamp), 49 Cloé Nicol (Mayenne, Paul Eluard), 50 Cécile Pichon (T.R Oisseau), 51 Romain Augusto, 52 Stéphanie Prime-Jagorel (Laval, Badinter),

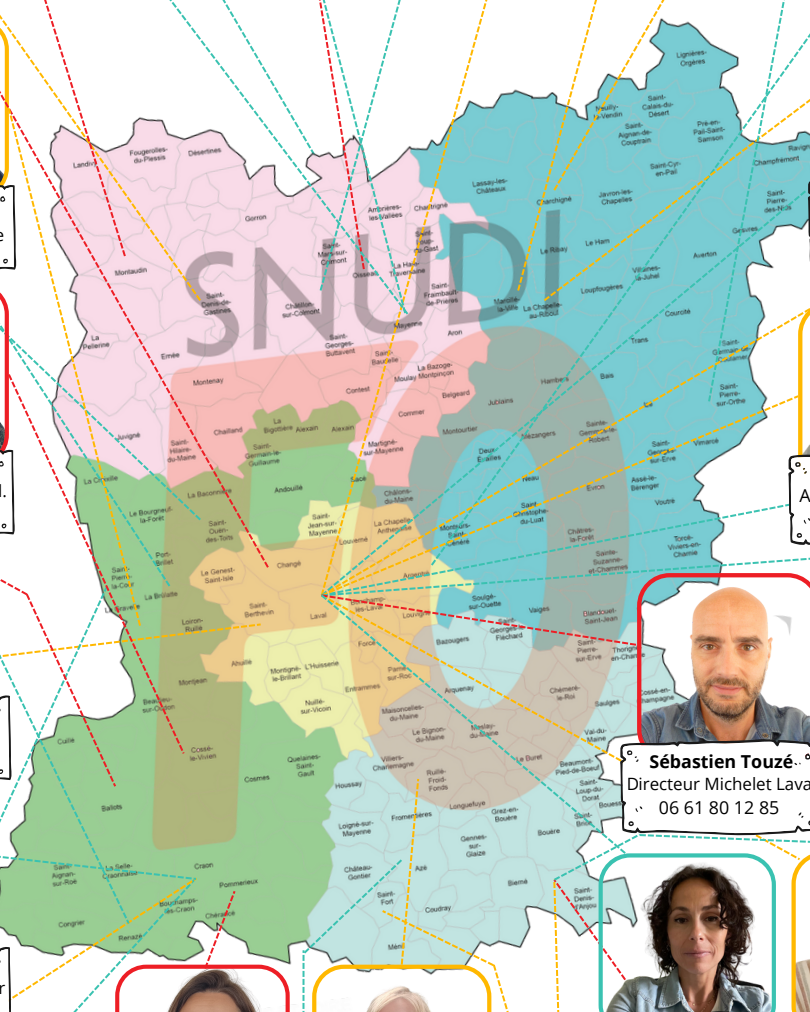
53 Sabine Renucci (Le Genest), 54 Maud Rieffel (Laval, G. Tillion), 55 Catherine Roy (Laval, Badinter), 56 Julien Tanniou (Laval, Badinter), 57 Sébastien Touzé (Laval, Michelet), 58 Vanessa Racine (Laval, J. Prévert), 59 Dominique Schneider (Laval,Badinter), 60 Flora Gasnier (Ch. Gontier, Bout du Monde), 61 Christelle Prodhomme (Ch. Gontier, Jean Guéhenno), 62. Anaïs Charloux, 63 Eline Lolivet (T.R), 64. Marine Boutin (Charchigné), 65 Cécilia Cochet (Hilard), 66 Hélène Tulleau (Bouessay), 67 Solène Thomas (T.R), 68 Morgane Danjou (St Mars la F.), 69 Véronique Houdin (Vaiges), 70 Leslie Aubry (Loiron), 71 Charlotte Housseau (Voutré), 72 Magali Bohec (T.R), 73 Claire Riaudel (T.R), 74 Emilie Angot (Vimartin sur O.), 75 Sandra Rèche (Argentré), 76 Nathalie Legai (Marcillé), 77 Yoann Denuault (St denis d'A), 78 Cécile Robert (Ch. Gontier, Y. Duteil/J. de la Fontaine), 79 Aurélie Chandemerle (Averton), 80 Isabelle Guédon (Meslay du Maine), 81 Laurine Dexet (Gesvres) 82 Aurélie Orain (Martigné sur M.), 83 Fabien Orain (IME Montaudin), 84 Jordan Carré (T.R), 85 Céline Pottier (Eugène Hairy), 86 Antoine Blanchet (T.R), 87 Candice Métayer (St Cénéré), 88 Elizabeth Bouget, 89 Catherine Jamoteau (Mayenne, L. Michel), 90 Emilie Douard (T.R), 91 Emeline Martin (La Brûlatte), 92 Nathalie Gervot (Mayenne, ERSEH collèg J. Ferry), 93 Catherine Destoop (Mayenne, L.Michel), 94 Claude Kerleau-Béchu (T.R), 95 Martine Jouault (Ch. Gontier, J. Guéhenno) 96 Marie-Cécile Mauillon (Congrier), 97 Chloé Picchiottino (Ch. Gontier, Y. Duteil/J. de la Fontaine) 98 Marion Rouxel (La Selle Craonnaise), 99 Bastien Cortais (Champfremont), 100 Martine Ganne (Laval, Michelet), 101 Amélie Ricard (Bais), 102 Elodie Gilles

(Ernée), 103 Lily Clamart (Ernée, Coll R Cassin), 104 Chantal Lemarchand (Mayenne, L. Michel), 105 Frédéric Lebouffan (Forcé), 106 Sandrine Granier (Loupfougères), 107 Gaëlle Despinasse (Laval, La Senelle), 108 Matthieu Martin (St Denis de Gastines), 109 Laura Théard (St-Aignan-sur-Roë) 110 Géraldine Testard (La Baconnière), 111 Magali Corley (La Baconnière), 112 Lucile Chassé (La Baconnière), 113 Angelina Blanchard (La Baconnière), 114 Hélène Deniel (La Baconnière), 115 Hélène Ragot (La Baconnière), 116 Nolwenn Demé (La Baconnière), 117 Thierry Orève (Ravigny) 118 France Deroux (TR, Moulay), 119 Anita Echivard (Bais), 120 Lucie Goupil (Montigné le Brillant), 121 Cindy Martinez (Averton), 122 Elisabeth Lauzier (Oisseau) 123 Samuel Hellard (Laval, Le Petit Prince), 124 Séverine Navinel (Montigné le Brillant), 125 Hélène Caron (Laval, Charles Perrault), 126 Anaïs Blin (Laval, Victor Hugo), 127 Morgane Houel (Laval, Victor Hugo), 128 Laurent Blanvillain (Coll. F. Puech), 129 Aurore Chrétien (Laval, J. Prévert), 130 Hélène Landais (Laval, J. Prévert), 131 Anne-Sophie Noury (Brée), 132 Florence Bouvart (Brée), 133 Lise Letourneau (Laval, Le Petit Prince), 134 Marine Fauret (Laval, Hilard), 135 Julie Le Roux (Laval, Jules Verne), 136 Cécile Dubois (Laval, Jules Verne), 137 Özlem Karal (Laval, Jules Verne), 138 Laurence Landemaine (Laval, Jules Verne), 139 Alan Hamon (Laval, Jules Verne), 140 Maria Assicot (Laval, Jules Verne), 141 Rodolphe Blond (Laval, Jules Verne), 142 Alice Valdes (Laval, Jacques Prévert), 143 Alicia Dubout (TRS Loiron) 144 Isabelle Rousseau (Ahuillé) 145 Corinne Chaudet, Louverné

# VOS DÉLÉGUÉS DE SECTEUR

## 2025-2026

— Bureau départemental  
— Conseil syndical  
— Correspondant secteur



**Matthieu Martin** Adjoint St Denis de Gastines

**Fabien Orain** ASH - IME Montaudin 06 74 37 73 52

**Catherine Destoop** Adjointe Rosa Parks, Mayenne

**Cécile Pichon** TR - Oiseau 06 87 30 32 55

**Anne-Laure Tessier** Adjointe Châtillon sur Colmont

**Nathalie Legai** Directrice Marcillé la Ville

**Marine Boutin** Directrice Charchigné

**Thierry Orève** Directeur Ravigny

**Emeline Martin** TRS - Ernée 06 87 93 27 54

**Evelyne Le Fellic** Adjointe - Changé 07 65 52 16 23

**Nathalie Gervot** Enseignante Référente Mayenne

**Antoine Blanchet** TR - Mayenne

**Laura Leblanc** EEAP - Calypso Laval

**Emilie Angot** Adjointe - Vimartin s/ Orthe 06 03 54 68 75

**Sandra Rèche** Adjointe - Argentré El. 06 13 12 87 89

**Lucie Dalibard** Directrice La Chapelle au Riboul

**Julie Seigneur** Adjointe - St Ouen des Toits 06 70 84 66 05

**Nathalie Hascoët** Adjointe - La Gravelle

**Hélène Colnot** TRS - Ballots 06 20 41 86 74

**Stève Gaudin** TR - Cossé le Vivien El. 06 26 15 91 72

**Solène Dubourg** Adjointe - Badinter El. Laval

**Samuel Hellard** UEMA - Le petit prince Laval - 06 62 28 46 81

**Catherine Bonnard** Adjointe St Berthevin

**Anais Bellan** TR - Renazé Ernest Guillard

**Sébastien Touzé** Directeur Michelet Laval 06 61 80 12 85

**Martine Ganne** Adjointe Michelet Laval 06 61 80 12 85

**Marie Nicolay** AESH - Voutré

**Marie Désert** AESH - C. Lainé Craon

**Muriel Lageiste** AESH - St Pierre la Cour 06 86 42 29 38

**Stéphanie Bouliou** Disponibilité Laval

**Marion Ledauphin** ULIS - Hilard Laval

**Yoann Denuault** Adjoint - El. St Denis d'Anjou

**Matthieu Valton** Directeur - C. Lainé Craon

**Magali Bohec** TR - Constance Lainé Craon

**Jennifer Guihal** TR - Pommerieux 06 81 51 38 41

**Clotilde Hunot** Directrice Ruillé-Froid-Fonds

**Céline Bizeul** TRS - Azé El. 06 78 17 42 94

**Chloé Picchiottino** Adjointe - J.de la Fontaine Château-Gontier

**Frédéric Gaysso** Directeur - St D d'Anjou El. 06 80 31 51 16

**Morgane Kerbrat** Adjointe - maternelle St Denis d'Anjou

@snudifomayenne

@SNUDIFO53

SNUDI-FO 53 - 1er syndicat des écoles publiques de la Mayenne, PE, AESH, PsyEN

Bourse du Travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)

# RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE



*Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne*

**NE PAS OUBLIER**

*Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !*



**Mardi 7 octobre, 17h30**  
Ecole Rosa Parks, salle 10



**RIS dînatoire**

**Mardi 4 novembre, 18h30**  
Ecole Constance Lainé

Type « Auberge espagnole »



**Mardi 14 octobre, 18h00**  
Ecole du chemin vert

*S'informer, connaître ses droits, poser ses questions...*



**RÉUNIONS OUVERTES À TOUS LES PERSONNELS, PE ET AESH**  
POUR LES PE, ELLES SONT DÉDUCTIBLES DE VOS 18 HEURES DE FORMATION (AU CHOIX)

**INSCRIPTION EN LIGNE**

[snudifo-53.fr/RIS/](http://snudifo-53.fr/RIS/)



1er syndicat des écoles mayennaises

# STAGE



## Connaître ses droits

*Mardi 2 décembre de 9h à 16h*

**LAVAL - DANS LES LOCAUX FO**

*6 rue Souchu Servinière  
Stage réservé aux PE*

**2025  
2026**

Obligations de service, déroulement de carrière, comprendre son bulletin de salaire, protection sociale complémentaire, hygiène et sécurité, droit de retrait, évaluation PPCR, recours, droit syndical, protection due au fonctionnaire, obligation de discrétion professionnelle, instances (CAP, CSA, CDEN...), types de congés et d'absence, accident de service, maladie professionnelle...

**Connaître ses droits est indispensable pour les faire respecter, pour ne pas subir l'arbitraire hiérarchique, pour ne pas être victime de passe-droits, d'abus de pouvoir, d'ingérences d'élus politiques...**



**VOUS AVEZ DROIT À 12 JOURS DE STAGE PAR AN...**

**INSCRIPTION EN LIGNE**

[snudifo-53.fr/inscription-aux-stages/](http://snudifo-53.fr/inscription-aux-stages/)